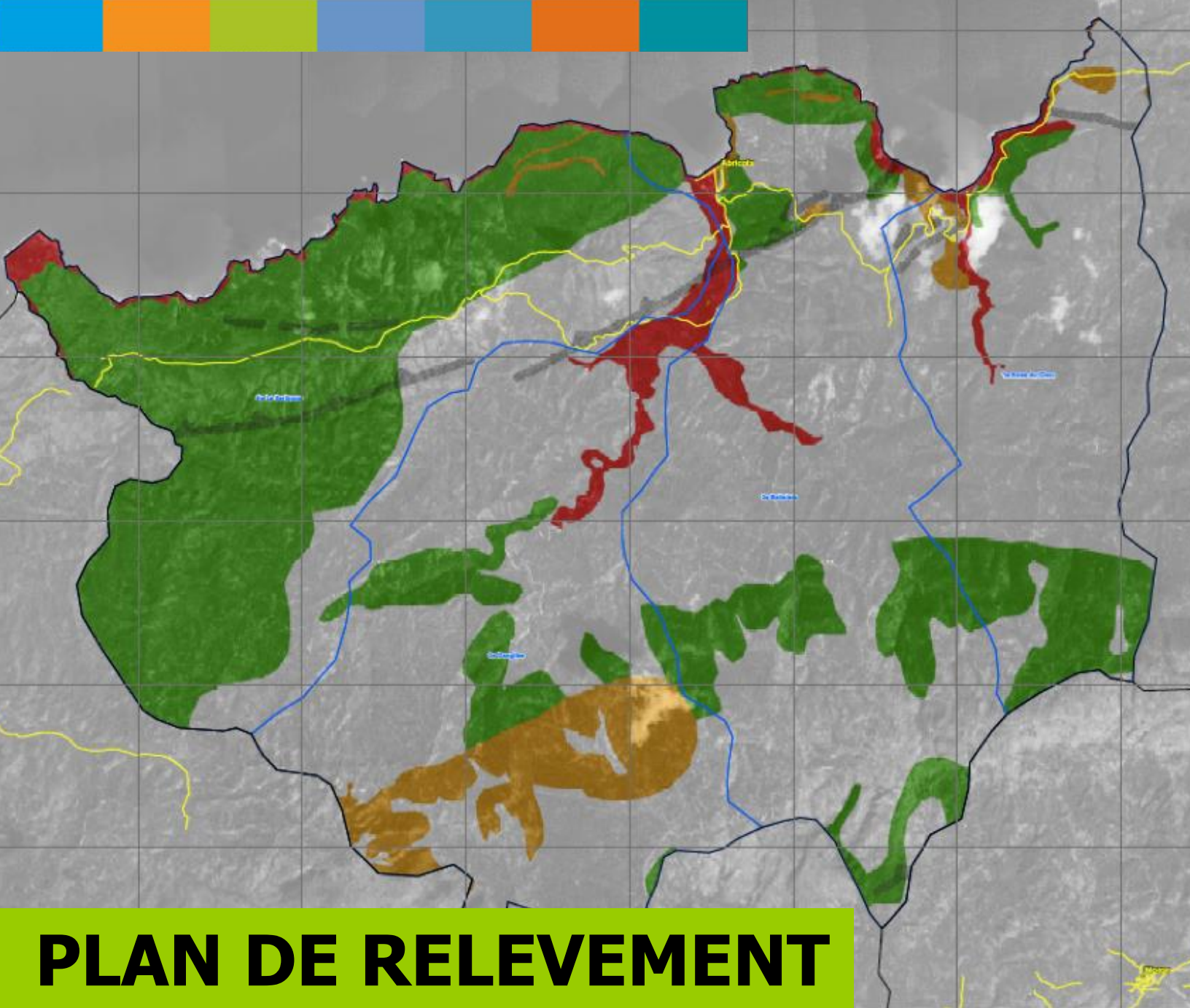




PLAN DE RELEVEMENT POST-CYCLONE

COMMUNE DES ABRICOTS
Département de la Grand'Anse

Décembre 2016



PROPOS DE LA MAIRIE DES ABRICOTS

Située sur la côte des zones exposées aux désastres, la Commune des Abricots présente la configuration d'une ville multirisques où des mesures atténuantes doivent être appliquées pour éviter des dommages et des situations regrettables pour la population. Ce tableau méconnu qui se dessine concerne aussi bien la submersion marine, les glissements de terrain que les inondations et les cyclones. La Commune des Abricots, de manière considérable, présente l'aspect d'une poche d'incidences regorgée de catastrophes naturelles.

Le conseil municipal des Abricots, dans ces prérogatives d'assurer la sécurité des habitants, de garantir la bonne marche de la commune et de sauvegarder les intérêts des citoyens s'estime heureux de présenter à la connaissance des Abricotins et du public en général le Plan de relèvement post-Matthew de la commune.

C'est un document de diagnostic participatif, de guide et d'orientation sur le différent secteur de la vie : secteur économique, secteur infrastructure et secteur logement. Le conseil municipal des Abricots dans le souci de bien gérer et de protéger la municipalité offre à tous la possibilité de consulter ce document afin de réfléchir et de mieux appréhender leur intervention dans la commune pour de meilleures actions de mitigation.

Jean Ricaldo Louis
Maire de la commune des Abricots

Participants au Plan de Relèvement Commune des Abricots

Jean Joseph	Ronel	Mairie Abricots
Azor	Jean Mondesir	Mairie Abricots
De Verteuil	Michaelle	Paradis des Indiens
Volcimus	Marie France	Ecole St Joseph
Victor	Ketsia	Maranata
Laforest	Jean Louisnest	Education
Antoine	Jean Yvesner	Ecole de Baptiste
Destin	Jean Leones	Education
Dubonne	Evens	MCVENCY Prod
Marthyrin	Wilkins	GCP
Romain	Esperance	Cultivateur
Desir	Belizaire	Casac
Victor	Joseph Cebenick	Ecole Lafitte
Millet	David	FPDI
Cobos	Charlotte	FPDI
Antoine	Clauneta	Education
Louis	Marie Islande	Mairie
Annéville	Marie Anotte	CCPC
Mauger	Jean Esaïe	CCPC
Delva	Francky	Education
Saint Louis	Farith	Education
Baptiste	Jean Aurel	Education
Lancivette	Jean Vilaire	Délégué ville
Neptune	Yvrose	Mairie
Emile	Jean David	Education
Charlessaint	Jean Vilfranc	Casac
Duverger	Carolle	SOFA
Etienne	Claudette	Education
Geffoird	Jifleur	Education

CADRE D'INTERVENTION ET METHODOLOGIE

Le plan de relèvement communal est un outil d'aide à la prise de décision à destination des gestionnaires du territoire, ceci afin de formuler une réponse cohérente adressant les nombreux dommages causés par le cyclone Mathieu qui a frappé Haïti au début du mois d'octobre 2016. Ce support technique est élaboré à partir du Plan de Réduction des Risques (PRR) avec l'appui technique du PNUD, sur des fonds d'ECHO et de DFID. Cette cartographie identifiant les zones propices à l'urbanisation sert de base aux autorités locales, aux élus et cadres techniques communaux, afin de diriger les efforts du relèvement en fonction des enjeux et priorités qu'ils ont eux-mêmes identifiés, sur un mode participatif, avec la société civile, le secteur privé, les organisations non gouvernementales locales et internationales. Les orientations définies peuvent évoluer en fonction des interventions humanitaires en cours qui, parfois, couvrent les premiers axes prioritaires identifiés dans la stratégie de relèvement (ex : aide aux déplacés hébergés dans des bâtiments publics reconvertis en structures d'accueil temporaires).

Chaque proposition pour le « relèvement » doit faire l'objet d'études de faisabilité approfondies notamment pour les infrastructures et les ouvrages de mitigation (ex : relevés topographiques, prospections géophysiques et/ou géotechniques, etc.). En ce sens, la cartographie multirisque réalisée sur le territoire de la Commune des Abricots (incluant le risque sismique, de submersion marine/tsunami, d'inondation, de glissement de terrain, de chute de blocs, d'affaissement/effondrement etc.) permet d'orienter les interventions en fonction des menaces identifiées et du risque encouru par la population, ceci dans l'objectif d'optimiser les fonds dédiés au relèvement ainsi que l'expertise technique déployée.

Ce plan est pensé comme une première étape vers l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) définissant une vision de l'aménagement du territoire sur le long terme. La Commune des Abricots possède dorénavant et déjà des études techniques (cartographie multirisque, carte des enjeux, Plan de Réduction des Risques etc.) qui constituent une assise à l'élaboration d'un plan couvrant l'ensemble des domaines relatifs au développement territorial aussi bien pour le volet social, économique que structurel, ceci en lien avec le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) qui fixe les objectifs du pays à l'horizon 2030.

Le plan de relèvement est axé sur trois principaux secteurs:

- **Logement** (y compris la problématique des déplacés et des abris temporaires) ;
- **Infrastructures et services de base** (transport, eau, drainage, gestion des déchets, électricité, équipements scolaires, de santé, etc.) ;
- **Economie** (secteur pêche, agricole, artisanat, touristique, commercial, etc.) ;

Certains aspects tels que l'environnement ou la question foncière ont été abordés de manière transversale sur les trois secteurs. Le plan se compose, dans un premier temps, d'un diagnostic des dégâts causés par le cyclone et plus largement d'un état des lieux de la « situation » du secteur avant le désastre. Cet exercice a permis d'identifier les zones les plus vulnérables, souvent celles cartographiées comme inconstructibles (Plan de Réduction des Risques). Au regard des principaux défis identifiés, des options de « relèvement » sur le court, moyen et long termes sont élaborées sur la base du zonage des risques, localisant les espaces propices à l'urbanisation (peu exposés aux risques sismique, inondation, submersion marine, etc.) ainsi que les espaces modérément exposés sur lesquels des mesures de mitigation doivent être initiées.

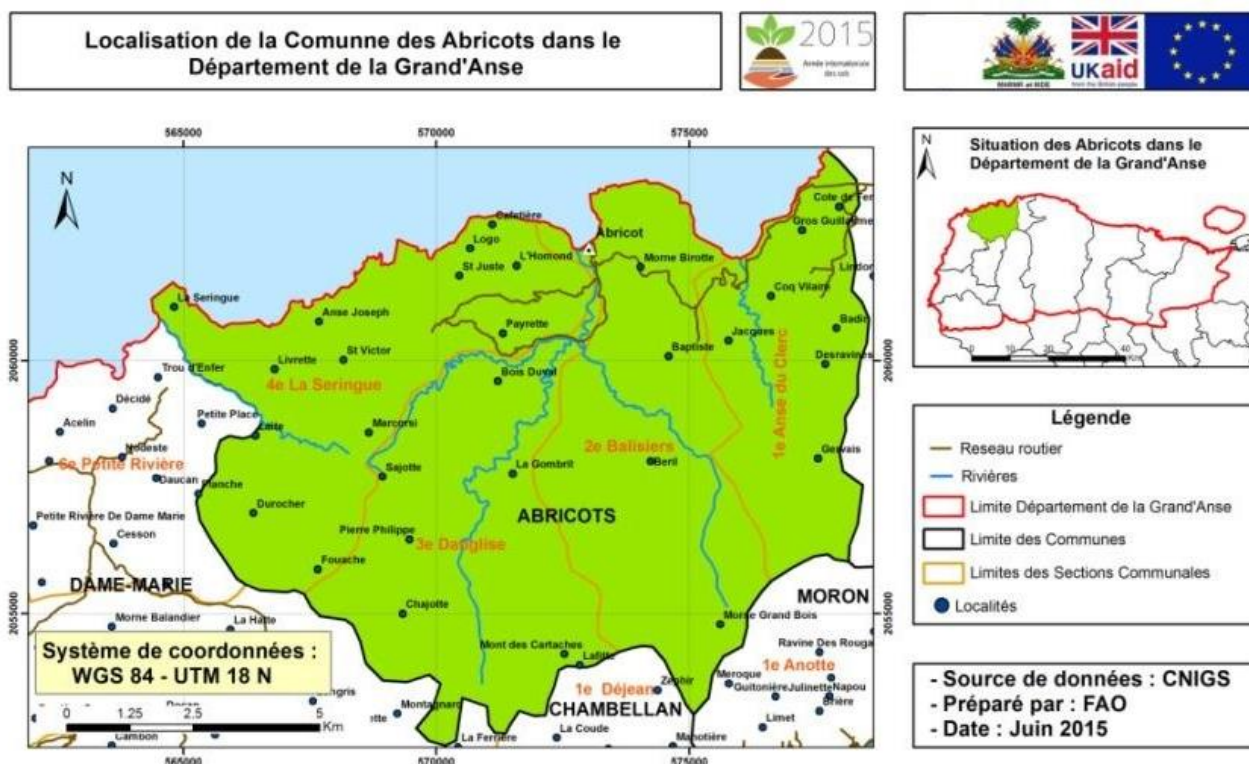
Par ailleurs, des orientations pour l'opérationnalisation des options définies sont proposées, basées sur le cadre légal et procédural en vigueur ainsi que des propositions de mécanismes de gouvernance. La synthèse du plan de prélèvement représentant les axes priorités d'intervention vient clore le document.

**Actions
intersectorielles
< 6 mois**
focalisées sur l'assistance
humanitaire en appui aux
déplacés et sinistrés

**Actions intersectorielles
6-12 mois**
destinées à la relance et à la
réhabilitation prioritaire des
secteurs
Transition humanitaire /
développement

**Actions >12
mois**
inscrites
idéalement dans
le cadre d'un PCD

Localisation de la Commune des Abricots



Profil démographique de la Commune des Abricots

Unité géographique	Population	Féminin	>18 ans	Ménages	Superficie Km ²	Densité
1 ^{ère} Section Anse du Clerc	8,000	3,772	4,493	1,523	20.35	393
2 ^{ème} Section Balisiers	1,210	569	647	256	0.15	8,067
2 ^{ème} Section Balisiers	10,213	4,816	5,737	1,950	28.87	354
3 ^{ème} Section Danglise	6,700	3,159	3,764	1,287	23.78	282
4 ^{ème} Section La Seringue	9,831	4,635	5,523	1,859	29.74	331
TOTAL	35,954	16,951	20,164	6,875	102.89	349

Source : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) 2012

I. SECTEUR LOGEMENT

DIAGNOSTIC

Le cyclone a généré des dommages considérables sur le secteur du logement et a affecté durement la population estimée à 37 122 habitants en 2016. Environ 90% des logements ont été endommagés (au moins la toiture et la charpente), ceci sur l'ensemble du territoire communal. Sur les 10% des logements restants, 90% n'ont plus de toiture.

Lors d'une évaluation préliminaire, la Commune des Abricots associée à deux organisations (Paradis des Indiens et l'Association des Jeunes Volontaires pour le Progrès des Abricots) a fait état de 34 13 maisons détruites et de 2302 maisons endommagées :

Estimation des dégâts sur les logements

Sections	Nombre de maisons détruites	Nombre de maisons endommagées	TOTAL
Centre-ville	69	186	255
1 ^{ère} section	627	342	969
2 ^{ème} section	1034	609	1643
3 ^{ème} section	808	454	1262
4 ^{ème} section	875	711	1586
TOTAL	3413	2302	5715

L'ensemble des logements du territoire communal a été affecté. Toutefois, les dégâts sont plus conséquents sur les rives du littoral frappées par la violence des vagues et à proximité des rivières ou des ravines exposées aux inondations. Certaines maisons en blocs et maçonnerie situées majoritairement sur les hauteurs des mornes ont été détruites, montrant la violence des vents.

L'assistance humanitaire (dons de prélat, de nourriture etc.) n'a pas été acheminée correctement : délais trop longs et certaines sections n'ont pas reçu d'aide (principalement la troisième et quatrième sections et une bonne partie de la deuxième).

Dans les troisième et quatrième sections, des personnes ont trouvé refuge dans les caveaux privés. La majorité des centres d'accueil temporaires (exemple des écoles) ont été fermés :

- Les Petites Sœurs de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus (Ecole Saint Joseph)
- Eglise Baptiste

- Paradis des Indiens
- le Cluster Américain que l'on appelle Cluster Dominicain
- Eglise Par la Foi
- Ecole Nationale de l'Anse du Clerc

Toutefois, certains centres sont toujours ouverts:

- Lycée National des Abricots
- Eglise Baptiste
- Ecole Henry Christophe
- Eglise Menonitte de Burotte
- Ecole Nationale de Sajotte (3^{ème} section)
- Hôpital de Saint Victor (4^{ème} section)
- BAC = Bureau Agricole Communal, Ecole Nationale de Baptiste (2^{ème} section)

Par ailleurs, de nombreuses familles ont trouvé refuge dans des grottes:

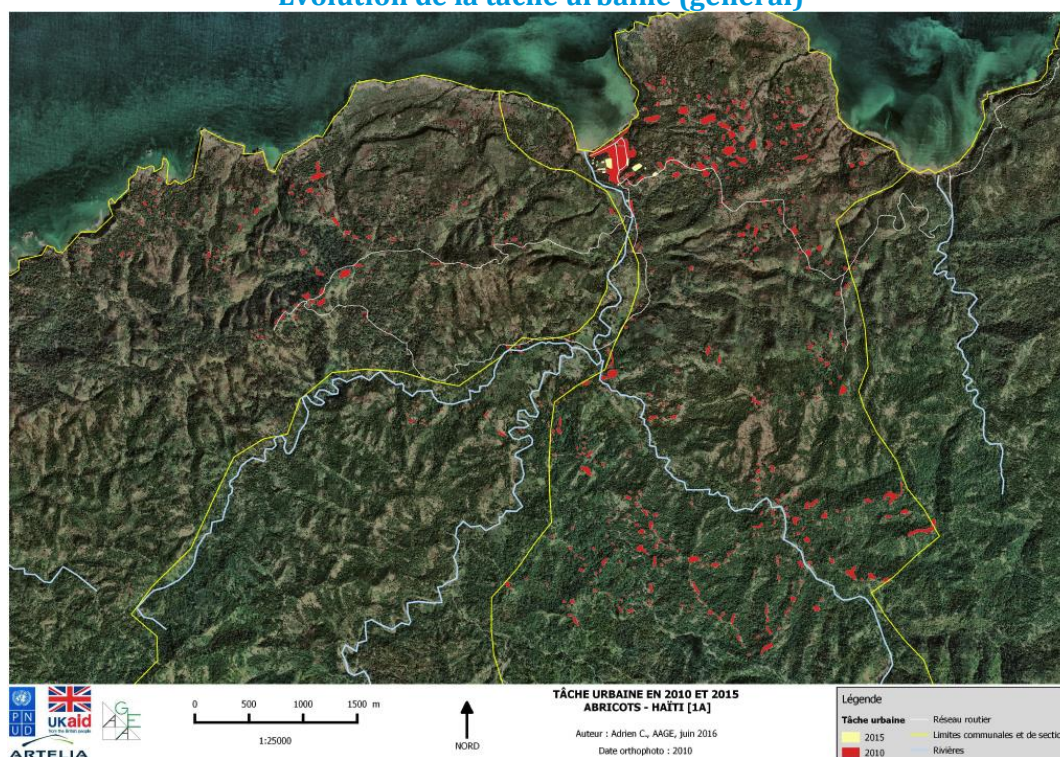
- Rannou (environ 150 personnes)
- Anacaona
- Chrétien
- Degerme
- Nan Conti
- Kay Maron

Abri temporaire (grotte de Rannou) et logement démolì (bord de mer, village des Abricots)



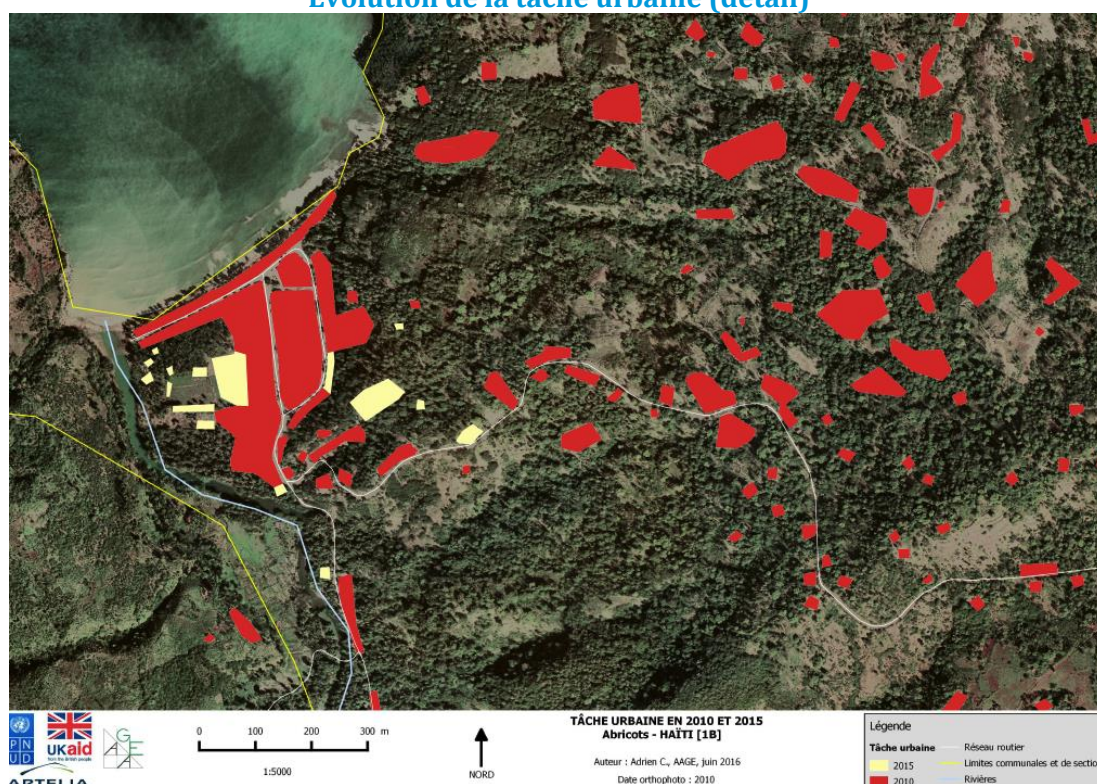
La Commune des Abricots s'est urbanisée principalement sur la deuxième section de Balisiers où est situé le « village » des Abricots qui compte plus de 10.000 habitants ainsi que sur la première section d'Anse du Clerc qui compte 8.000 habitants. Ces deux « bourgs » situés face à la mer et organisés autour des activités de pêche et de commerce sont en partie planifiés et se sont densifiés pour la plupart récemment, après 2010.

Evolution de la tâche urbaine (général)



Le « village » des Abricots s'est développé sur la base de la première ligne du front de mer sur une route parallèle à la mer et protégée par une digue qui s'est en partie effondrée avec la violence des vents lors du cyclone.

Evolution de la tâche urbaine (détail)

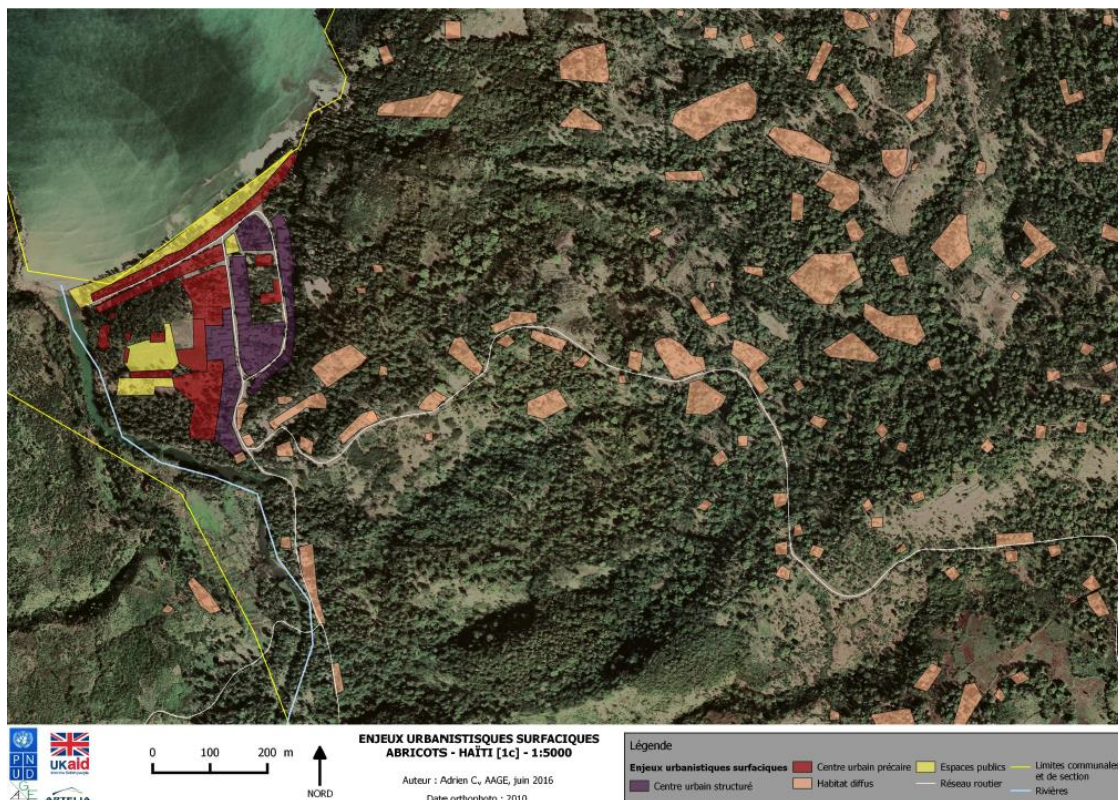


L'habitat y est majoritairement précaire et diffus avec quelques commerces et restaurants. L'analyse de nombreux documents (études, inventaire cartographique, photographies aériennes), la rencontre avec les élus et les visites de terrain ainsi que l'importance du développement de nouvelles zones urbaines en zones à forts aléas nous conduisent à la mise en place d'une classification de l'utilisation des sols spécifique aux territoires à forts enjeux urbanistiques. Cette approche permet de déterminer, pour les zones urbaines, des unités homogènes en termes de morphologie, de typologie, de densité, de datation du bâti et, surtout, du mode d'organisation et d'accessibilité aux réseaux viaires pour les « bourgs ». La classification des enjeux surfaciques comprend :

- Centre Urbain Structuré (CUS)
- (cœur historique et faubourg présentant une continuité bâtie et mixité d'usage)
- Centre urbain précaire (CUP)
- Extension urbaine linéaire (EUL)
- Habitat diffus (HD)
- Zone d'activité (ZA)
- Zone portuaire (ZP)
- Espace public (EP)
- Dents creuses + enclaves (DC + ENC)

La carte suivante montre la décomposition des enjeux urbanistiques sur la commune des Abricots.

Enjeux urbanistiques



Le croisement de la cartographie multirisque et de la carte des « enjeux urbanistiques » aboutit à un Plan de Réduction des Risques en zones urbaines (PRRNU) qui localise les zones inconstructibles (rouge), constructibles sous réserve de travaux de mitigation (orange) et des zones urbanisables sous réserves de respecter des règlements et normes de construction (vert).

Le Plan de réduction des risques naturels en zones urbaines (PRRNU) a pour objet de délimiter les zones directement exposées aux risques et d'autres zones non directement exposées mais où certaines occupations ou utilisations du sol pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux. Au regard de ces priorités les objectifs du PRRNU visent à :

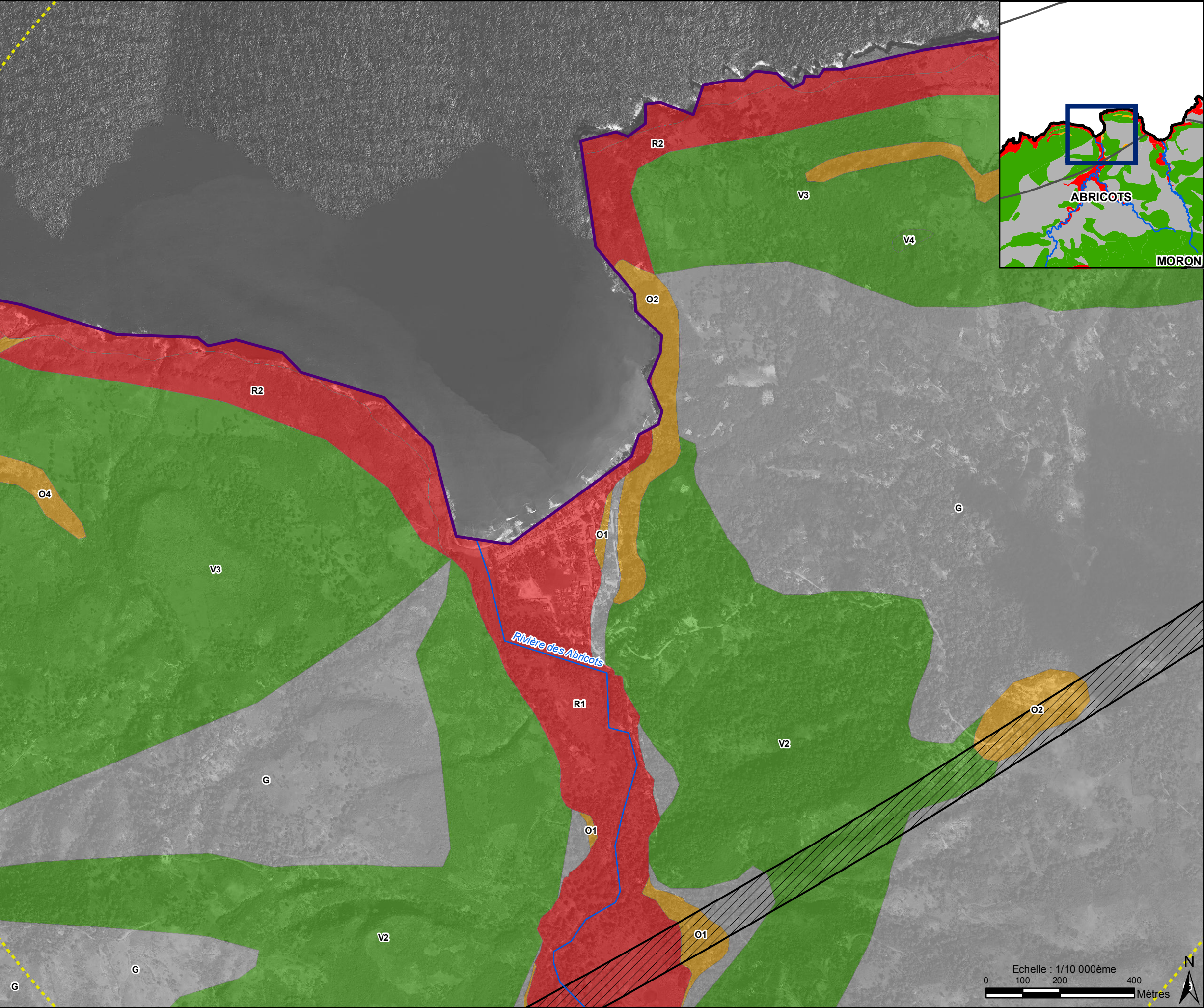
- Assurer la sécurité des personnes en interdisant les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses où la sécurité des personnes ne peut être garantie
- Ne pas augmenter les enjeux exposés, en limitant strictement l'urbanisation et l'accroissement de la vulnérabilité dans les zones soumises aux différents aléas
- Diminuer les dommages potentiels en réduisant la vulnérabilité des biens et des activités dans les zones exposées et en aidant à la gestion de crise
- Préserver les capacités d'écoulement et les champs d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques dans les zones situées en amont et en aval
- Eviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection de lieux fortement urbanisés
- Sauvegarder l'équilibre des milieux dépendant des petites crues et la qualité des paysages souvent remarquables du fait de la proximité de l'eau et du caractère encore naturel de l'environnement

En fonction des enjeux présents, le PRRNU définit sur ce territoire des règles de bon usage du sol ainsi qu'une carte de zonage. Ainsi, le PRRNU, à travers le zonage et les règles de bon usage du sol, organise les projets d'installations nouvelles et les projets d'aménagement des constructions existantes en prescrivant des règles d'urbanisme, de construction ou d'exploitation. Le zonage et les règles de bon usage du sol distinguent schématiquement trois types de zones :

- **Les zones rouges où le risque est jugé fort à très fort.** Dans ces zones, le principe général est l'interdiction. Les objectifs sont :
 - L'interdiction de toutes constructions nouvelles
 - L'amélioration de la sécurité des personnes et la non-augmentation de la population exposée
 - La réduction de la vulnérabilité des constructions et des aménagements existants par des prescriptions de travaux très strictes
- **Les zones vertes où le risque est plus modéré.** Les principes sont :
 - Réglementer la construction
 - Viser la réduction du risque par une diminution significative de la vulnérabilité des biens et des personnes

- **Des zones jaunes ou oranges** où le risque est présent mais sur lesquelles des aménagements lourds sont réalisables pour réduire ce risque. Sur ces zones, et après réalisation des aménagements, l'urbanisation sous condition devient possible. Le tableau suivant présente le zonage de base proposé :

Aléas	Mesures de prévention	Espaces non urbanisés	Espaces urbanisés	
			Non protégés par une parade ou mitigation et/ou parade inefficace	Protégés par une parade (efficace et surveillée) ou mitigation
Aléa fort	Difficiles techniquement ou très coûteuses	Inconstructible	Inconstructible	Inconstructible sauf exception stricte
Aléa moyen	Coûteuses généralement à maîtrise d'ouvrage collective	Inconstructible	Inconstructible (exceptionnellement constructible sous conditions après mise en œuvre de mesures de protection collectives)	Constructible sous conditions de réalisations d'ouvrages de protection et de leur entretien
Aléa faible	Coût modéré, généralement à maîtrise d'ouvrage individuelle	Constructible sous conditions de prise en compte de mesures de prévention. Inconstructible en cas de danger humains	Constructible sous conditions de prise en compte de mesures de prévention individuelle	Constructible sous conditions d'entretien des ouvrages de protection



République d'Haïti

CARTE INFORMATIVE DES RISQUES SUR LE DÉPARTEMENT DE LA GRANDE ANSE

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

COMMUNE DES ABRICOTS

Limite communale

Cours d'eau principaux

Zone urbaines**Zones réglementaires**

Constructibles mais soumises à recommandations : zones vertes «V» de contrainte faible. (Zones concernées par au moins un aléa faible, autre que sismique, ruissellement et vent)

Inconstructibles : zones rouges «R» de contrainte forte ou d'interdiction. (Zones concernées par au moins un aléa fort à très fort, autre que sismique, ruissellement et vent)

Constructibles mais soumises à prescriptions : zones oranges «O» de contrainte moyenne à forte. (Zones concernées par au moins un aléa moyen, autre que sismique, ruissellement et vent)

Constructibles mais soumises à recommandations : zones Grises «G» de contrainte faible.(Zones concernées par les aléas sismique, ruissellement et vent de différents degrés)

Zone de faille active inconstructible

PN UD

UKaid
from the British people

Echelle : 1/10 000ème

0 100 200 400 Mètres

OPTIONS

Actions court terme (< 6 mois)	Améliorer les pratiques de construction - Développer une assistance technique (déploiement d'ingénieurs et architectes) pour former la population et les professionnels du bâtiment sur la construction para cyclonique et para sismique - Utiliser les matériaux locaux pour la construction (grosses pierres taillées notamment pour la troisième section communale / zone de Chrétien), en lien avec l'assistance technique sur les bonnes pratiques de construction - Favoriser l'habitat traditionnel qui a bien tenu lors du cyclone (exemple: habitat clissé), sous réserve de réaliser une expertise technique sur le type d'habitat approprié notamment sur les zones rurales Assistance d'urgence au secteur du logement - Subvention en matériaux de construction (exemple des tôles), associée à une assistance technique sur les pratiques de bonnes construction - Au lieu de construire des logements neufs pour peu de familles, il conviendrait de procurer une assistance (don de matériaux, conseil technique) pour un plus grand nombre de personnes Identifier les nouvelles zones à urbaniser sur les espaces propices - Réalisation d'une enquête foncière par la Mairie avec le concours de la DGI (Direction Générale des Impôts) pour localiser les terrains à urbaniser sur la base de la cartographie multirisques et du Plan de Réduction des Risques - Procurer une assistance technique sur les opérations de lotissement (exemple du projet de la Fondation Lamothe à Anse du Clerc pour la construction de 50 logements) Renforcer les capacités financières et d'épargne des ménages - Orienter les interventions de « travail contre argent » pour les travaux de reconstruction des routes, conservation des sols (etc.), ceci afin que les familles puissent investir dans leur logement
Actions moyen/long terme > 6 mois	Application des lois sur l'aménagement et le logement - Faire respecter les normes sur la construction - Faire respecter les normes en matière d'urbanisme - Sensibiliser la population mais aussi les « gestionnaires » de la ville et du territoire sur les lois en vigueur et leurs procédures opérationnelles Elaborer un plan d'aménagement / urbanisation sur le territoire communal - Sur la base des orientations du plan de relèvement, réaliser un Plan Communal de Développement (PCD) pour la commune avec par exemple : la création / réhabilitation des axes routiers, infrastructures de base, places publiques, création de routes pour accéder aux zones montagneuses de la Commune (toutes les sections), ceci pour favoriser la circulation, favoriser l'habitat collectif sur les zones constructibles (zone verte du Plan de Réduction) - Elaborer des plans d'urbanisation pour les « bourgs » et « villages » urbanisés Elaborer un plan de restructuration sur le bord du littoral - Construire des bâtiments légers sur la première rangée face à la mer, bâtiments utilisés pour l'artisanat et le commerce mais pas pour l'habitation (espace touristique, restaurants, espaces récréatifs sur l'exemple de la plage

	Gelée aux Cayes); construire un centre pour les pêcheurs (du type coopérative) dans lequel ils pourraient dormir en cas de besoin Réhabiliter le stock de bois utilisés pour la construction - Replanter les arbres tels que la bousillette, Dame Marie, Mahot franc
--	---

SUPPORTS OPERATIONNELS

Le cadre légal en vigueur dans le domaine de la construction, de l'aménagement du territoire peut constituer un support pour faciliter l'opérationnalisation des axes de relèvement prédéfinis.

OUTILS	Outils réglementaires - Loi sur le lotissement (décret 1982) et l'aménagement urbain (loi 1963, décret 2005, 2006 pour aménager les sites de relocalisation - Déclaration d'utilité publique (loi 1979) - Procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique (loi 1979) - Procédure d'arrêté municipal / communal - Normes du MTPTC sur la construction parasismique et cyclonique - Procédure de délivrance des permis de construire (décret 1982) Outils techniques - Plan de Prévention des Risques, Commune des Abricots (PNUD, 2016) - Recensement des dégâts dans la Commune des Abricots après le passage du cyclone (Conseil Municipal, Paradis des Indiens, AJPA, Novembre 2016)
GOUVERNANCE	- Coordination avec le MTPTC (normes de construction), le MPCE (Plan Communal de Développement) - Cellule de coordination Commune => opérateurs travaillant sur la problématique des déplacés - Cellule de coordination Commune => opérateurs travaillant sur l'aménagement urbain (y compris la communauté)

III. SECTEUR INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE BASE

DIAGNOSTIC

Infrastructures routières

Route/ chemin/ piste	Nature des dégâts
Route communale Bonbon-Abricots	Route en très mauvais état
Tronçon Anse-du-Clerc-Abricots	
• Au niveau de Anse-du-Clerc	Dalot détruit
• Au niveau de Burotte	Dalot complètement détruit
• Au niveau de Saret	Glissement de terrain et chute de blocs Inondation
Tronçon Abricots-La Seringue	
• Au niveau de Steback	Rampe détruite Inondation des berges
• Au niveau de Plaine Bonette	Inondation: dalot détruit Passerelle de la Sucrierie détruite
• Au niveau de Dufort	10 ml de route en béton armé détruite
• Au niveau de la Rivière la Seringue	Gué détruit
Tronçon Makendou-Centre Ville jusqu'à l'embouchure	
• Au niveau de Portail	Canal Morne Fort obstrué Canal Makendou obstrué et endommagé
• Au niveau de la digue	Portion de digue donnant sur la rivière des Abricots : partiellement endommagée Portion de digue donnant sur la mer: totalement détruite
Tronçon Abricots-2ème Section Balisiers	
• Au niveau de la Sucrierie à Chambellan en passant par Baptiste	Route endommagée
• Tronçon La Sucrierie- 3ème Section Danglise	Inondation Glissement de terrain
Tronçon la route communale Abricots-Dame-Marie	Route impraticable

Eau, électricité, assainissement

Sections	Eau	Electricité	Assainissement
Ville Abricots	• Source Nan Bonette (captage) • Source Noel (captage) • Source Melicia Captées mais non opérationnelles	Groupe électrogène est non fonctionnel suite au cyclone, toutefois la capacité est insuffisante pour alimenter tout le centre-ville des Abricots	• Pas de système de drainage • Pas de site de décharge • Le seul canal de drainage qui existe est mal construit
1ère Section Anse du Clerc	• Source Anse du Clerc (Non opérationnelle, pas de périmètre de protection)	• Pas de centrale électrique • Les quelques panneaux solaires de la section ont été emportés et détruits	• Pas de système de drainage • Pas de site de décharge

2ème Section Balisiers	• Source Bellevue • Source Sanon • Source Calerme • Source Milienne • Source Baptiste • Source Deck (Captée et endommagée suite à Matthieu) • Source Canot	• Pas de central électrique	• Pas de système de drainage • Pas de site de décharge
3ème Section Danglise	• Source Vaudrie • Source Tofier • Source Kadosse • Source Roche- Pierre • Source Cadette (Captée) • Source Chaplette • Source Guérin (Captée) • Source Sajotte • Source Madan Sira • Source Ti Roro (Captée) • Source Olivia (Captée) Les sources captées sont endommagées suite au passage de Matthieu	• Pas de central électrique	• Pas de système de drainage • Pas de site de décharge
4ème Section La Seringue	• Source Cadette (captée mais non fonctionnelle) • Source Wannou • Source Piranm • Source la Source Dufort • Source Dégème (captée) • Source Loco • Source Haineux • Source St Juste • Source Sable • Source Kay Mawon • Source La Source Girou (captée) • Grand Source Girou (captée et fonctionnelle) • Source Marie Pierre • Source Bois Duval • Source Coriace • Source Duverlis • Source Quinton (captée)	• Pas de central électrique	• Pas de système de drainage • Pas de site de décharge

OPTIONS : Infrastructures routières

Zones	< 6 mois	Moyen / long terme
Route communale Bonbon-Abricots		
1-Tronçon Anse-du-Clerc-Abricots		
• Au niveau de Anse-du-Clerc	Amélioration de la route	- Construction des dalots et du système de drainage - Entretien régulier
• Au niveau de Burotte		
• Au niveau de Saret	Amélioration de la route	Construction des murs de protection
2- Tronçon Abricots-La Seringue		
• Au niveau de Speback	Amélioration de la route	- Réhabilitation de la route - Amélioration du système de drainage - Gabionnage des berges - Entretien régulier de la route - Reconstruction des dalots - Construction des digues
• Au niveau de Plaine Bonette	Amélioration de la route	- Reconstruction des dalots - Construction des digues - Remplacer la passerelle La Sucrierie par un pont
• Au niveau de Dufort	Amélioration de la route	Reconstruction de ce tronçon en béton
• Au niveau de la Rivière la Seringue	Amélioration du passage	Construction d'un pont sur la rivière La Seringue
3- Tronçon Makendou-Centre Ville jusqu'à l'embouchure		
• Au niveau de Portail	Curage des canaux	Remplacer le canal par un dalot
• Au niveau de la digue	Amélioration Reconsolider la portion donnant sur la rivière	- Sur la portion de la digue donnant sur la rivière, il faut construire d'un pont - Sur la portion de la digue donnant sur la mer, il faut reconstruire la digue sur 600ml
4-Tronçon Abricots-2ème Section Balisiers		
	Curage des canaux Amélioration de la route	Réhabilitation de la route en béton Amélioration du drainage Entretien régulier
• Au niveau de la Sucrierie à Chambellan en passant par Baptiste	Amélioration de la route	Réhabilitation de la route en béton Amélioration du drainage Entretien régulier
5-Tronçon La Sucrierie- 3ème Section Danglise		
	Amélioration de la piste	- Transformation de la piste en route et construction de cette route en béton armé - Construction de système de drainage - Construction des murs de

		protection • Gabionnage • Entretien régulier
6-Troncon la route communale Abricots-Dame-Marie	Amélioration de la route et de la piste	• Transformation de la piste en route et construction de cette route en béton armé • Construction de système de drainage • Entretien régulier • Construction du pont au niveau de Pont Bouchard

OPTIONS : services de base

Zone	Actions		
	court terme (< 6 mois)	Moyen terme	Long terme
Ville des Abricots	1) Eau - Nettoyage des sources - Amélioration dans la façon de traiter l'eau (distribution de tablettes de purification, mise en place d'un système de traitement d'eau)	1) Eau - Reconstruction des captages	1) Eau - Distribution de manière équitable de l'eau - Impluvium - Fontaine
	2) Electricité - Généralisation de l'utilisation de l'énergie solaire pour l'usage domestique	2) Electricité - Réaliser une étude pour identifier le meilleur système d'approvisionnement	2) Electricité - Mise en œuvre du système identifié lors de l'étude
	3) Assainissement - Provision de solutions d'urgence pour les latrines et le drainage des axes prioritaires	3) Assainissement - Elaboration d'un plan d'assainissement avec plan d'urbanisation + plan de gestion des eaux noires au niveau des habitations	3) Assainissement - Réalisation des infrastructures de drainage
1ère Section Anse du Clerc	1) Eau - Nettoyage de la source - Traitement de l'eau à partir du captage	1) Eau - Construction de périmètre de protection autour du captage - Construction de fontaines - Localités devant recevoir des fontaines: - Ermite - Mont Ogé - Ramonde - Fiefier - Buron	1) Eau - Construction de fontaines - Bonne distribution de l'eau - Entretien régulier du réseau d'adduction
1ère Section Anse du Clerc	2) Electricité - Généralisation de l'utilisation de l'énergie solaire pour l'usage domestique	2) Electricité - Distribution de panneau solaire prépayé - Mise en place de lampadaires	2) Electricité - Plan d'éclairage privé et public

	3) Assainissement - Provision de solutions d'urgence pour les latrines et le drainage des axes prioritaires	3) Assainissement - Elaboration d'un plan d'assainissement avec plan d'urbanisation + plan de gestion des eaux noires au niveau des habitations	3) Assainissement - Réalisation des infrastructures de drainage
2ème Section Balisiers	1) Eau - Nettoyage - Réparation de la Source Deck - Mettre en place d'un système de traitement d'eau	1) Eau - Construction d'un captage - Construction de kiosques, d'impluvium, de fontaines - Entretien régulier	
	2) Electricité - Généralisation de l'utilisation de l'énergie solaire pour l'usage domestique	2) Electricité - Distribution de panneau solaire prépayé - Mise en place de lampadaires	2) Electricité - Plan d'éclairage privé et public
	3) Assainissement - Provision de solutions d'urgence pour les latrines et le drainage des axes prioritaires	3) Assainissement - Elaboration d'un plan d'assainissement avec plan d'urbanisation + plan de gestion des eaux noires au niveau des habitations	3) Assainissement - Réalisation des infrastructures de drainage
3ème Section Danglisse	1) Eau - Nettoyage - Réparation des sources - Mettre en place d'un système de traitement d'eau	1) Eau - Construction d'un captage - Construction de kiosques, d'impluvium, de fontaines - Entretien réguliers	
	2) Electricité - Généralisation de l'utilisation de l'énergie solaire pour l'usage domestique	2) Electricité - Distribution de panneau solaire prépayé - Mise en place de lampadaires	2) Electricité - Plan d'éclairage privé et public
	3) Assainissement - Provision de solutions d'urgence pour les latrines et le drainage des axes prioritaires	3) Assainissement - Elaboration d'un plan d'assainissement avec plan d'urbanisation + plan de gestion des eaux noires au niveau des habitations	3) Assainissement - Réalisation des infrastructures de drainage

La grande majorité des bâtiments recevant du public (centres de santé, centres scolaires, lieux de culte et bâtiments administratifs) a été affecté par le cyclone. Beaucoup ont perdus (dans le meilleur des cas) leur toiture mais certains ont été totalement détruits notamment après l'épisode d'inondation suivant le cyclone et qui a endommagé les fondations. Il est dénombré 187 écoles endommagées dont 181 sans toiture.

Inventaire non exhaustif des lieux recevant du public

Zones	Santé	Ecoles	Eglises	Administration
Ville des Abricots	- Centre de Santé Saint Joseph des Abricots	- Ecole Primaire le Calvin - Les Frères Minnonittes - Eben-Ezer - Institution Mixte Chrétienne - Ecole Henry Christophe - Ecole Maranatha - Ecole Dérisme Saint Louis - Institution Mixte Philadelphie - Institution la Semence - Ecole Saint Joseph des Abricots - Ecole Marie-Reine Immaculée - Institution Paradis des Indiens - Ecole PRONEC de Burotte - Grand Collège Philanthrope - Lycée National des Abricots	- Église Chrétienne de Burotte - Église Nouvelle Naissance de Burotte - Église Nouvelle Jérusalem de Burotte - Église Mission Baptiste le Calvin - Église Mennonite de Burotte - Église par la Foi des Abricots - Église Adventiste Eben-Ezer des Abricots - Église Mission Évangélique Baptiste Sud d'Haïti - Église Catholique Marie Reine Immaculée des Abricots - Salle du Royaume des Témoins de Jéhovah - Église Nouvelle Naissance Lumière des Abricots - Église Corps de Christ - Église Mission Indépendante - Église Pentecote libre indépendante - Église Méthodiste d'Haïti - Église Nouvelle Jérusalem (Mission Baptiste)	- Mairie des Abricots - DGI - BAC - BEC - Commissariat des Abricots - Tribunal de Paix - Office d'État Civil
1ère Section Anse du Clerc	- Centre de Santé Léon Coicou d'Anse du Clerc	- École Chrétienne Baptiste de la Nouvelle Naissance - La Grotte Saint Joseph - École Nationale d'Anse-du-Clerc - École Nationale de Ramon - Institution EMEC de Fiefier - École Loselia Célestin de Mont-Ogé - École Saint-Augustin de Mont-Ogé - École Baptiste de la Nouvelle Naissance de Bois-Neuf - École Anthony Pierre Habitation Baduel	- Église Baptiste Nouvelle Naissance de Kay Kok - Église Saint Joseph Travailleur d'Anse-du-Clerc - Église par la foi d'Anse du Clerc - Église adventiste d'Anse du Clerc - Église Baptiste Nouvelle Naissance de Bois Neuf - Église Saint Augustin de Mont-Ogé - Église Chrétienne Baptiste de Toulejou	- Bureau CASEC
2ème Section Balisiers		- École Chrétienne de Baptiste - École nationale de Baptiste - École Nationale de Deck	- Église de Dieu de Baptiste - Église Saint Michel Arc-Ange de Baptiste - Église Catholique de Brinto - Église Saint-Louis Roi de	- Bureau CASEC

SUPPORTS OPERATIONNELS

Le cadre légal en vigueur relatif à la provision en services de base et à la construction ainsi que certaines études techniques élaborées sur la Commune des Abricots peuvent constituer un support pour faciliter l'opérationnalisation des axes de relèvement prédéfinis.

OUTILS	Supports réglementaires - Normes du MTPTC pour les axes routiers - Normes de la DINEPA pour l'assainissement et l'accès à l'eau potable - Normes de construction pour les hôpitaux, centres de santé - Normes de construction pour les établissements scolaires Outils techniques - Inventaire des dégâts post cyclone, Commune des Abricots (2016) - Plan de Prévention des Risques, Commune des Abricots (PNUD, 2016)
GOUVERNANCE	- Coordination Commune => MTPTC / DINEPA (via la délégation départementale) - Coordination Commune => Association des Maires de la Grande Anse (AMAGA) pour la mise en commun de certaines infrastructures - Coordination Commune => Ministère de la Santé pour la réparation des centres de santé et des hôpitaux - Coordination Commune => Ministère de l'Education pour la réparation des écoles - Coordination => opérateurs de mise en oeuvre

IV. SECTEUR ECONOMIQUE

DIAGNOSTIC

Le secteur agricole a été durement affecté. Les parcelles de banane, d'igname, de canne-à-sucre, de patate de manioc, d'arachide, de giraumon, l'arbre véritable, cocotier, taro (Malanga) et mazonbèl, cacao, caféier, figue-banane ont été détruites tout comme les arbres fruitiers (manguier, corossol, avocatier etc.). Les semences conservées pour les prochaines récoltes ont également été détruites ainsi que les outils de production :

- 3 moulins (Marc-Orel) ont été détruits
- Atelier Paradis des indiens (transformation de produits agricoles) a perdu sa toiture et le matériel de séchage a disparu
- 1 moulin à manioc pour la fabrication de cassaves et d'amidon et un moulin de maïs ont été endommagés (secteur Balisier)
- 2 moulins de manioc à la Vallée et Nan Maugé (la Seringue) n'ont plus de toiture
- Atelier de fermentation, de séchage, de stockage et d'achat de cacao pour l'exportation (Coopérative CACCOMA) affecté
- 2 guildives détruites à La Seringue et à La Sucrierie à Balisier

Le secteur de l'élevage (caprins, bovins, porcins, ovins et volailles) a été également touché avec la disparition quasi total du cheptel (inventaire réalisé par la Commune):

- 9263 boeufs
- 12407 cabris
- 19103 porcs
- 75000 volailles (poule, canard, dinde etc)

Le secteur de la pêche a également été affecté notamment les six sites principaux que compte la Commune : Anse-du-Clerc, Ville Abricots, Degerme, Loco, Saint-Juste et La seringue. La commune a fait état des pertes matérielles suivantes :

- 3 DCP disparus
- 85 pirogues
- 9 fly boat
- 23 bateaux à voile
- 7000 mètres de ligne nylon
- 10 moteurs de 15 HP
- 57 filets
- 68 Nasses
- 1 chambre froide
- 8 panneaux de 1000w
- 12 batterie de 12 v
- 32 Igloo
- 2 moteurs de 40 HP

Le secteur artisanal et touristique a été également touché. Les plages (Anse-du-Clerc, Bergerard Summer, Saint-Juste, ville Abricots, Loco, La Seringue, etc.) ont été endommagées avec la destruction des infrastructures (murs de protection sur l'exemple de la place du centre-ville, petits hôtels et autres). Les accès ont été obstrués et de nombreux déchets liés au cyclone sont entreposés sur le front de mer. Par ailleurs, les arbres sur les plages (cocotier, sapin, manguier etc) qui pouvaient assurer l'ombre ont, pour la plupart, disparus. Certains lieux ont particulièrement été affectés :

- Des grottes touristiques obstruées
- Statue de Cotubanama endommagée
- Mur de la Sucrierie fissuré
- Restaurant Mijean endommagé, Hôtel Auberge-inn endommagé (affouillement de la base), Auberge Cotubanama toiture enlevée
- Paradis des Indiens : matériel de fabrication des produits artisanaux (nappes, cousin, habits, bijoux) et matériels finis ont été endommagés sérieusement
- Productions artistiques affectées : Mc vency production, Jean François, Junel, Bigot Charles Saint, HERNES Brunache

Situation des marchés

Zone	Infrastructures commerciales	Dégâts	Interventions à court terme	Intervention à long terme
Centre ville	Marché	Deux hangars et abattoirs détruits, inondés	Assainissement du marché, couverture	Reconstruction du marché dans un endroit plus approprié (lien avec le plan d'aménagement et le PPR) avec un abattoir et un bon système de drainage et de latrinisation
Calerme	Marché	Toutes les tentes et hangars détruits	Recouvrir le marché	Reconstruction du marché dans un endroit plus approprié (lien avec le plan d'aménagement) avec un abattoir et un bon système de drainage et de latrinisation
L'Hermithe	Marché	Toiture et hangar disparus		Déplacer le marché le long de la route, installer un abattoir et un bon système de drainage et de latrinisation
Anse-du-Clerc	Marché à ciel ouvert 7 grands commerçants et 350 petits commerçants informels	En zone inondable, au milieu de la route, perte de certains produits	Déplacer le marché le long de la route	Construction d'un nouveau marché
Ville Abricots	Dépôt ciment/ Faveur de Dieu	Perte de plus 500 sacs de ciments	Crédit pour la réparation du dépôt (mur et toiture)	Déplacer le dépôt
Ville Abricots	Bon berger / produits alimentaires	Toiture enlevée, disparition des produits	Réparation avec crédit	N/A
Ville Abricots	Kay Madan Dupré, Dieu tout puissant	Perte de produits alimentaires	Réparer ou reconstruire les maisons. Crédit commerce	Déplacer les maisons proches de la mer ou construire un mur de protection
Communes Abricots	250 petits commerçants	Perte de produits alimentaires	Microcrédits avec faible taux d'intérêt, Réparation des maisons	Déplacer les gens localisés dans les zones à risques (aménager les sites et subvention des achats)
Danglise	450 petits commerçants	Perte totale des marchandises	Mettre en place des microcrédits à faible taux d'intérêt	Formation des petits commerçants Accès aux crédits à des taux d'intérêt faibles et flexibles Construction de marchés adaptés au contexte local
Balisiens	575 petits commerçants			
La seringue	86 petits commerçants			

OPTIONS

Le relèvement du secteur économique de la Commune passe par la réhabilitation du secteur agricole :

- Distribution de semences de cultures à cycle court en urgence : haricots, cultures maraichères, maïs, pois congo, pois de souche (bese ba), patate, manioc douce, giraumon, melon, piment
- Appui économique (crédit agricole) avec un taux annuel faible
- Initier des activités d' « argent contre travail » pour recapitaliser les ménages et intervenir directement sur le secteur : déblaiement, conservation des sols, remise en état des parcelles (etc.)
- Rendre fonctionnel le bureau agricole / cadres techniques pour encadrer les planteurs
- Mise en place de système d'irrigation dans les plaines (Balisier, Calème) via un système de pompage ou par gravité selon le cas
- Mise en place de pépinières / centres d'élevage pour ne pas dépendre de l'assistance extérieure pour les semences et créer des sources de revenus additionnelles
- Remise en état des cacaoyères (taille et plantation)
- Appui technique et financier aux guildives et autres ateliers de transformation

Pour la relance du secteur de la pêche, les actions majeures identifiées sont :

- Mise en place de DCP
- Facilitation de crédits pour l'acquisition de fly boat et de moteurs
- Formation pour les pêcheurs (pose de DCP, réparation de moteur, manipulation de GPS, fabrication de bateau, transformation et conservation des produits)
- Subvention des magasins d'articles de pêche (éventuellement sous la forme de coopérative)
- Subventions pour la création de chambre froide
- Recherche de nouveaux marchés

SUPPORTS OPERATIONNELS

OUTILS	Outils techniques - Etude FAO, 2015 - Plan de Prévention des Risques, Commune des Abricots (PNUD, 2016)
GOUVERNANCE	- Coordination avec les Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, du Commerce, le MTPTC (secteur infrastructures), le MPCE (Plan Communal de Développement) - Coordination avec les autorités locales (CASEC, ASEC) notamment pour les sections communales rurales et éloignées - Structuration du secteur productif agricole via des associations, des coopératives et une meilleure coordination avec le secteur privé et bancaire - Cellule de coordination Commune => opérateurs travaillant sur les secteurs de la production agricole, de la pêche, du commerce et de l'accès au crédit

V. SYNTHÈSE DU PLAN DE RELÈVEMENT

SECTEUR	INTERVENTIONS COURT TERME	INTERVENTION MOYEN/LONG TERME
Logement	- Améliorer les pratiques de construction : développer une assistance technique pour former la population et les professionnels du bâtiment sur la construction para cyclonique et para sismique ; utiliser les matériaux locaux pour la construction, favoriser l'habitat traditionnel qui a bien tenu lors du cyclone sous réserve qu'il soit para sismique - Assistance d'urgence au secteur du logement : subvention en matériaux de construction associée à une assistance technique, intervenir sur un large spectre : au lieu de construire des logements neufs pour peu de familles, il conviendrait de procurer sur une assistance pour un plus grand nombre de personnes - Identifier les nouvelles zones à urbaniser sur les espaces propices : réalisation d'une enquête foncière pour localiser les terrains à urbaniser sur la base de la cartographie multirisques - Renforcer les capacités financières et d'épargne des ménages : orienter les interventions de « travail contre argent » pour les travaux de reconstruction pour recapitaliser les ménages	- Application des lois sur l'aménagement et le logement : faire respecter les normes sur la construction, les normes en matière d'urbanisme - Elaborer un plan communal de développement (PCD) : sur la base des orientations du plan de relèvement - Elaborer un plan d'urbanisme pour les « bourgs » et « villages » déjà urbanisés - Elaborer un plan de restructuration sur le bord du littoral : construire des bâtiments légers sur la première rangée face à la mer utilisés pour l'artisanat et le commerce; construire un centre pour les pêcheurs (du type coopérative) - Réhabiliter le stock de bois utilisés pour la construction : replanter les arbres tels que la bousillette, Dame Marie, Mahot franc
Infrastructures Services de base ERP	- Infrastructures routières: réparation des axes prioritaires pour l'acheminement de l'aide d'urgence - Services de base : eau (nettoyage des sources, traitement de l'eau à partir du captage, réparation des sources de la seconde et troisième sections), électricité (généraliser l'usage de l'énergie solaire domestique), assainissement (solutions d'urgence pour la gestion des eaux noires sur les axes prioritaires) - Equipements recevant du public (ERP) : assistance pour la réparation des bâtiments prioritaires (écoles, dispensaires, bâtiments administratifs) sur la base du PPR et des normes para sismiques et para cyclonique)	- Infrastructures routières: construction, réparation de dalots, travaux de drainage, entretien des infrastructures, construction / renforcement de murs protecteur ou de digue, réhabilitation de routes, gabionnage des berges, réparation / construction de passerelles / pont, revêtement des voies - Services de base : eau (reconstruction du captage, distribution de l'eau de manière équitable sur toutes les sections par impluvium, fontaines, kiosques, entretien des infrastructures et du réseau d'adduction), électricité (réaliser une étude sur les options d'approvisionnement, élaborer un plan d'éclairage public et privé / PCD / Plan d'urbanisme, distribution de panneaux solaires prépayés), assainissement (plan d'assainissement des eaux grises et noirs en lien avec le PCD et les plans d'urbanisme, réalisation des infrastructures de drainage prioritaires) - Equipements recevant du public (ERP) : assistance pour la réparation des bâtiments d'usage secondaire sur la base du PPR et des normes para sismiques et para cycloniques)

SECTEUR	INTERVENTIONS COURT TERME	INTERVENTION MOYEN/LONG TERME
Economie	- Distribution de semences de cultures à cycle court en urgence - Initier des activités d' « argent contre travail » pour recapitaliser les ménages (déblaiement, conservation des sols, remise en état des parcelles (etc.) - Appui technique et financier aux ateliers de transformation - Mise en place de DCP - Facilitation de crédits pour l'acquisition de fly boat et de moteurs	- Rendre fonctionnel le bureau agricole pour encadrer les cultivateurs - Appui économique (crédit agricole) - Mise en place de système d'irrigation dans les plaines (Balisier, Calème) - Mise en place de pépinières / centres d'élevage - Remise en état des cacaoyères - Formation pour les pêcheurs (ex : pose de DCP, réparation de moteur, manipulation de GPS)



Le plan de relèvement communal est un outil d'aide à la prise de décision à destination des gestionnaires du territoire, ceci afin de formuler une réponse cohérente adressant les nombreux dommages causés par le cyclone Mathieu qui a frappé Haïti au début du mois d'octobre 2016. Ce support technique est élaboré à partir du Plan de Réduction des Risques (PRR) avec l'appui technique du PNUD sur des fonds d'ECHO et de DFID. Cette cartographie identifiant les zones propices à l'urbanisation sert de base aux autorités locales, aux élus et cadres techniques communaux, afin de diriger les efforts du relèvement en fonction des enjeux et priorités qu'ils ont eux-mêmes identifiés, sur un mode participatif, avec la société civile, le secteur privé, les organisations non gouvernementales locales et internationales. Les orientations définies peuvent évoluer en fonction des interventions humanitaires en cours qui, parfois, couvrent les premiers axes prioritaires identifiés dans la stratégie de relèvement (ex : aide aux déplacés hébergés dans des bâtiments publics reconvertis en structures d'accueil temporaires).



Document disponible sur:

www.mpce.gouv.ht -

www.ht.undp.org -